

*Répertoire national des manuscrits littéraires
français du 20^e siècle*

Manuel de catalogage
dans la sous-base PALME de BN OPALINE
en format INTERMARC (B) intégré

Août 2003

Les notices de la base PALME sont rédigées dans le format INTERMARC intégré développé par la Bibliothèque nationale de France pour la constitution de son catalogue unique.

La structure, dans ce format, des différents types de notices propres à la base PALME a été mise au point par Annie Angremy et Marie-Laure Prévost, conservateurs au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France.

Le présent manuel de catalogage est le fruit d'un travail collectif auquel ont participé :

Laurence Bobis	pour la DLL, Bureau du Patrimoine de 1997 à 1999
Françoise Bourdon	pour la BnF, service de normalisation, à partir de 2001
Gérard Cohen	pour la DLL, projet PALME, à partir de 1999
Jean-Arthur Creff	pour la BnF, Bureau de normalisation en 1998, puis pour la DLL, Bureau des politiques documentaires, de 1999 à 2002
Brigitte Finot	pour la BnF, Service de normalisation, de 1998 à 2001
Antoine Monaque	pour la DLL, projet PALME, de 2000 à 2003

Ainsi que les membres suivants de l'équipe PALME :

Philippe Barascud
Béatrice Boudier
Gilles Cugnon
Wojciech Kolecki
Sophie Robert

Sommaire

Principes généraux.....	5
<i>Remarques zone par zone</i>	6
Guide, 008, 009.....	6
008, positions 06-16 : date de rédaction du manuscrit.....	6
008, positions 31-33 : Langue	7
039 Fonds.....	8
039 Nom du fonds.....	8
039 Subdivision.....	8
Remarques générales concernant les zones 100, 110, 700 et 710.....	9
Remarques sur les autorités élémentaires créées en liaison avec une zone 100 ou 700.....	10
100 Vedette principale auteur personne physique.....	13
110 Vedette principale auteur collectivité.....	14
140 Rubrique de classement.....	15
Remarques sur les différentes zones de titres (146, 243, 245, 748).....	17
146 Titre d'ensemble.....	18
146 \$a Titre d'ensemble.....	18
146 \$i Titre de partie du titre d'ensemble.....	19
243 Titre donné par le catalogueur.....	20
243 \$a Titre forgé	20
243 \$e Complément du titre forgé.....	20
243 \$i Titre forgé de partie.....	20
245 Titre propre et mention de responsabilité.....	21
245 \$a Titre propre.....	21
Incipit.....	21
Titre alternatif.....	21
245 \$b Autre titre du même auteur.....	21
Titres multiples.....	21
245 \$e Complément de titre.....	22
245 \$i Titre de partie.....	22
247 Titre parallèle.....	23
250 \$m Nature du document.....	24
261 Adresse bibliographique.....	25
261 \$a Lieu.....	25
261 \$d Date.....	25
280 Description matérielle du document.....	26
280 \$a Nombre de pages ou de feuillets, volume.....	26
280 \$c Autres caractéristiques matérielles.....	27
280 \$e Matériel d'accompagnement.....	27
300 Note générale.....	28
309 Références bibliographiques.....	29
317 Note sur l'historique de l'œuvre (note génétique).....	30
331 Structure interne du document.....	31
331 \$a Titre de partie.....	31
331 \$l Précisions.....	31
354 Note sur le sujet.....	32
520 Incipit textuel.....	33
600 Vedette matière nom de personne.....	34
610 Vedette matière collectivité.....	35
700 Vedette secondaire auteur personne physique.....	36
710 Vedette secondaire auteur collectivité.....	37
748 Autre titre du même auteur.....	38
748 \$a Titre.....	38
748 \$e Sous-titre.....	39
751 Variante du titre de l'œuvre	40
909 Message interne au service catalogueur.....	41
<i>Cas particuliers</i>	42
Contrats.....	42
Copiste.....	42
Correspondances.....	42
Dédicaces et envois manuscrits sur des ouvrages imprimés.....	47
Document fragmentaire.....	48
Marginalia (annotations sur des livres imprimés).....	48
Préfaces.....	49
Traductions.....	49

<i>Sous notices de données locales</i>	50
200 \$p Pays de conservation du document catalogué.....	50
200 \$m Nom de l'institution.....	50
200 \$a Type d'institution.....	51
200 \$b Département de l'institution.....	51
200 \$f Cote.....	51
200 \$x Ville.....	52
210 \$a Numéro d'inventaire.....	53
310 \$a Conditions de communication.....	53
Annexe 1 : Zones utilisées pour la description des notices de la base Palme.....	54
Annexe 2 : Caractères spéciaux.....	56
Annexe 3 : Abréviations courantes.....	57
Annexe 4 : Codes de langues.....	59
Annexe 5 : Structure d'une notice de fonds.....	60

Principes généraux

Etant donné l'hétérogénéité des sources secondaires utilisées pour le catalogage, il importe de rester au plus près de la notice-source, en l'interprétant le moins possible.

L'ordre prôné par le Service de coordination bibliographique de la BnF est l'ordre numérique des zones.

On met une majuscule en début de zone et de sous-zone ; le complément de titre (sous-zone 243 \$e ou 245 \$e) commence en revanche par une minuscule, sauf s'il s'agit d'un nom propre.

Il faut veiller à respecter les abréviations conventionnelles retenues pour le répertoire (*cf* Annexe 3). En cas de doute, il est toujours préférable d'utiliser la forme développée.

Remarques zone par zone

Guide, 008, 009

Seules les positions suivantes sont à remplir par le catalogueur :

008, position 06-16 : date de rédaction du manuscrit

Voir également la sous-zone 261 \$d

Position 06 « Code date »

- a** date antérieure (*permet de traduire une indication du type « avant 1960 », terminus ad quem*)
- m** dates multiples (*pour un document ou ensemble de documents écrits sur une période de plusieurs années*)
- p** date postérieure (*permet de traduire une indication du type « après 1960 », terminus a quo*)
- q** date(s) imprécise(s) (*date douteuse, approximation par une "fourchette" : le document a pu être écrit entre telle et telle date*)
- s** date simple

Positions 08-11 « Date 1 »

C'est ici que l'on saisit une date simple, le premier terme d'une "fourchette" (date multiple ou date approximative).

Positions 13-16 « Date 2 »

C'est ici que l'on saisit le second terme d'une "fourchette" (date multiple ou date approximative).

Règles générales pour la saisie des dates :

- Les positions « Date 1 » et « Date 2 » ne doivent comporter que des chiffres.
- Les valeurs inconnues sont remplacées par des blancs (représentés dans les exemples ci-dessous par le signe « # »).
- Il faut veiller à ce que les valeurs saisies dans le 008 soient cohérentes avec les informations qui sont portées dans la sous-zone 261 \$d.
- Lorsque le document n'est pas daté, on sélectionne la valeur q en « Code date », et on saisit la date 19## en « Date 1 ».

Exemples :

Manuscrit portant une date unique :

008 s 1918 #####

261 \$d 1918

Lettre précisément datée :

008 s 1946 #####

261 \$d 28 mai 1946

Un recueil de lettres datées de 1899 à 1902 :

008 m 1899 1902

261 \$d 1899-1902

Le document a pu être écrit entre 1880 et 1910 :
 008 q 1880 1910
 261 \$d [Entre 1880 et 1910]

Le document a été écrit vers 1965 :
 008 q 1965 #####
 261 \$d [Ca 1965]

Le document a été probablement écrit en 1916 :
 008 q 1916 #####
 261 \$d [1916 ?]

Le document a forcément été écrit avant 1945 :
 008 a 1945 #####
 261 \$d [Avant 1945]

Le document a forcément été écrit après 1918 :
 008 p 1918 #####
 261 \$d [Après 1918]

Le document n'est pas daté ou sa date est inconnue
 008 q 19## #####
 [Pas de 261 \$d]

008, positions 31-33 « Langue »

La valeur « fre » (français) est proposée par défaut.

Toutefois, certains documents catalogués peuvent avoir été écrits dans une langue étrangère ou régionale. Se référer dans ce cas à l'extrait de la liste des codes de langues conformes à la norme ISO-639-2 (*cf* Annexe 4).

Lorsque le document catalogué comporte des textes en diverses langues, on utilise le code « mis ».

Lorsque le document catalogué comporte le même texte en plusieurs langues, on utilise le code « mul ».

En cas de conflit, le code « mis » l'emporte sur le code « mul ».

Zone 039 Fonds
Zone non répétable
Zone obligatoire si applicable

039 \$a Nom du fonds
Sous-zone non répétable
Sous-zone obligatoire

La zone 039 est spécifique aux notices de fonds (voir l'annexe 5 : « Structure d'une notice de fonds »).

On saisit dans la sous-zone 039 \$a le nom du fonds limité à ses éléments caractéristiques, afin de faciliter les recherches dans l'index lié à cette zone.

Exemples : 039 \$a Gréville, Humbert
 243 \$a Papiers Humbert Gréville

 039 \$a Lyre du Poitou
 243 \$a Fonds de la Lyre du Poitou

En cas d'homonymie, on indique le nom de l'institution détentrice du fonds entre parenthèses.

Exemples : 039 \$a Jacob, Max (BM d'Orléans)
 243 \$a Fonds Max Jacob de la BM d'Orléans

 039 \$a Jacob, Max (BM de Quimper)
 243 \$a Fonds Max Jacob de la BM de Quimper

039 \$b Subdivision
Sous-zone non répétable
Sous-zone facultative

Cette sous-zone est utilisée lorsque l'on souhaite créer une notice particulière pour un sous-ensemble du fonds.

Exemples : 039 \$a Traversier, Famille
 039 \$b Archives littéraires
 243 \$a Archives littéraires du fonds de la famille Traversier

Remarques générales concernant les zones 100, 110, 700 et 710

Toutes ces zones permettent d'indexer les auteurs, personnes physiques ou collectivités, impliquées dans la production ou la gestion du document catalogué : auteur du texte, mais aussi collecteur des papiers, destinataire de la lettre, etc.

Ces zones sont obligatoirement complétées par une sous-zone 100, 110, 700, 710 \$4 qui permet de préciser la fonction exacte de l'auteur indexé au moyen d'un code.

Un certain nombre de ces codes de fonction sont proposés dans l'annexe 1 ; si aucun n'est satisfaisant, faire appel à l'administrateur de la base.

Les codes de fonction sont répétables : un auteur peut donc se voir affecter 2 codes de fonction différents, voire davantage. Cette possibilité est particulièrement intéressante pour traiter les correspondances échangées entre deux personnes quand y figurent à la fois des lettres envoyées et des lettres reçues par elles.

NB : Les codes de fonction comportent théoriquement quatre chiffres : la base Palme utilise pour sa part des codes de fonction à trois chiffres, le dernier chiffre étant généré automatiquement (un zéro final qui signifie que l'auteur est un auteur avéré) : en cas de rencontre d'un autre cas de figure (auteur présumé d'une œuvre ou d'une lettre, auteur parodié, auteur prétendu), ajouter ponctuellement en quatrième position l'un des chiffres suivants :

1 pour l'auteur présumé

2 pour l'auteur adapté ou parodié

3 pour l'auteur prétendu

Ces zones doivent toujours être liées à une notice d'autorité. Deux cas de figure peuvent se produire :

soit il existe déjà une notice d'autorité dans la base (ne faire le lien que si l'on est sûr que l'auteur recherché et celui de la base ne font qu'une seule et même personne).

soit il n'existe pas encore de notice d'autorité : on crée alors une notice d'autorité élémentaire.

Remarques sur les autorités élémentaires personnes physiques créées en liaison avec une zone 100 ou 700

Il convient d'appliquer pour la création de ces notices d'autorité élémentaires les consignes générales données par Frédéric Watrelot dans sa note : *Forme et structure des vedettes noms de personnes : la norme Z-44-061 appliquée au format Intermarc (A)*.

Les champs réservés aux notices d'autorité élémentaires ne permettant pas d'entrer l'intégralité des éléments dont on dispose quelquefois, il peut être nécessaire de demander la création d'une notice d'autorité complète comportant un ou plusieurs renvois, ainsi qu'une zone de notes. Il convient alors de signaler au gestionnaire de la base tous les renseignements onomastiques, biographiques, pouvant enrichir l'autorité ainsi que les sources où ils ont été trouvés. Des bordereaux ont été créés à cet effet.

Rédaction de la vedette (résumé)¹:

\$a : *Nom* : en ce qui concerne les noms français, seule la particule « de » ou « d' » est rejetée ; les articles et articles contractés, eux, ne le sont jamais.

Exemples : \$a Régnier \$m Pierre de
 \$a Hervilly \$m Ernest d'
 \$a La Rochefoucauld \$m François de
 \$a Des Cars \$m Guy
 \$a Du Crotoy \$m Paul

\$m : *Élément rejeté* : il commence par une majuscule. C'est, le plus souvent, le prénom, ou les initiales du prénom. A défaut du prénom ou de ses initiales (toujours privilégiés) il peut s'agir d'un titre, non abrégé, ou même de la particule.

Exemples : \$a Delay \$m Jean \$d 1907-1987
 \$a Armstrong \$m W. T. \$d 18..-19.. \$e commandant
 \$a Asselineau \$m Madame \$d 18..-19...
 \$a Bricourt \$m Comtesse \$d 18..-19..
 \$a Mangin \$m Commandant \$m 18..-19..
 \$a Grasse \$m De \$d 19..-.... \$e peintre

Cas particulier :

Quand un auteur ou un destinataire de lettre féminin est désigné sans son prénom par le nom de son mari, on saisit en sous-zone \$a le nom du mari et en sous-zone \$m le mot « Madame » suivi du prénom du mari.

Exemple : 243 \$a Lettre de Paul Stern à Mme Jacques Dapoigny
 700 \$a Dapoigny \$m Madame Jacques \$d 18.. ?-19.. ?

¹ Ce résumé présente quelques divergences avec la note établie par F. Watrelot, principalement en ce qui concerne l'usage de la sous-zone \$e (qualificatif), plus souple dans la base PALME.

\$d : *dates biographiques* : cette sous-zone est obligatoire. Une date douteuse est suivie d'un point d'interrogation. On remplace par des points les valeurs inconnues (années, décennies ou siècles) qui peuvent être elles-mêmes suivies d'un point d'interrogation. Les quatre points remplaçant une date de mort sont réservés aux auteurs dont on suppose qu'ils sont toujours vivants.

Exemples : *\$d 1850?-1913*
\$d 18..-191.?
\$d 18..-19..
\$d 19.. ?-19.. ?
\$d1941-....

Se qualificatif : Il commence par une minuscule. Ce peut être un titre, une profession ou bien toute autre information, du moment qu'elle n'excède pas quelques mots. Si le qualificatif comporte plusieurs mots, l'usage des abréviations est possible (*cf* la table en annexe).

Exemple : *Lavallée \$m Louis de \$d 18..-19.. \$e baron*
Janin \$m Alphonse \$d 17.. ?-1884 \$e professeur
Détal \$m Anne-Marie \$d 19..-.... \$e cantatrice
Loriot \$m Jeanne \$d 1908-2000 \$e née Barcely
Rossi \$m Alba \$d 19.. ?-19.. \$e Mme Patrick Lanson
Pouy \$m Hector \$d 1920-1996 \$e pseud. : Zanzibar
La Bruyère \$m Charlotte de \$d 1887-1957 \$e pseud. d'Yvonne Crampon
Dubief \$m Claire \$d 19..-.... \$e amie de Bernard Polinet

Le qualificatif est obligatoire pour distinguer des homonymes, lorsque les dates biographiques sont identiques, ou imprécises.

Exemple: *100 \$a Michel \$m Pierre \$d 1936-.... \$e sculpteur*
100 \$a Michel \$m Pierre \$d 1936-.... \$e ingénieur

100 \$a Dury \$m Michel \$d 19..?-19..? \$e médecin
100 \$a Dury \$m Michel \$d 19..-.... \$e agent de change

Dans les autres cas, il est facultatif. Il permet d'apporter toute précision relative à la personne concernée, chaque fois qu'on le juge souhaitable. Plus la personne est obscure, plus son nom est commun, ou incomplet (absence de prénom, de dates biographiques), plus l'emploi du qualificatif se justifie. On évitera en revanche de multiplier sans nécessité les qualificatifs peu significatifs du type « correspondant d'untel ».

Exemples : *100 \$a Martin \$d 18..-19.. \$e correspondant de Paul Léautaud*
100 \$a Dupont \$m A. \$d 18..-19.. \$e mademoiselle

Zone 100 Vedette principale auteur personne physique**Zone non répétable dans la pratique du catalogage dans Palme****Zone obligatoire si applicable****100 \$3 Vedette principale personne physique****Sous-zone transférée du fichier d'autorité**

On indique en zone 100 l'auteur du document, quelle que soit sa fonction (auteur du texte ou de la lettre, destinataire de la lettre, collecteur de l'ensemble documentaire) qui justifie le signalement de ce document dans le Répertoire.

En principe, on ne doit donc trouver en zone 100 que des auteurs pertinents pour le Répertoire (voir les rares exceptions en zones 110 et 600 et au chapitre « correspondance »).

Exemples : 100 \$a (009349) Calet \$m Henri

\$4 007 auteur du texte

140 \$a (000007) Oeuvres

245 \$a Les \$murs de Fresnes

100 \$a (000941) Noailles \$m Anna de \$d 1876-1933

\$4 032 destinataire

140 \$a (000005) Correspondance

243 \$a Lettre de Maurice Labouret à Anna de Noailles

700 \$a (025074) Labouret \$m Maurice \$d 18..?-19..?

\$4 011 auteur de lettres

100 \$a (008994) Chevallier \$m Gabriel

\$4 018 collecteur

140 \$a (000009) Papiers personnels

243 \$a Coupures de presse ayant servi de documentation
à Gabriel Chevallier

300 \$a Comprend également des articles de G. Chevallier
parus dans la presse

100 \$4 Code de fonction**Sous-zone répétable****Sous-zone obligatoire**

Voir les Remarques générales concernant les zones 100, 110, 700 et 710.

Zone 110 Vedette principale auteur collectivité
Zone non répétable dans la pratique du catalogage dans Palme
Zone obligatoire si applicable

110 \$3 Vedette principale auteur collectivité
Sous-zone transférée du fichier d'autorité

L'utilisation de cette zone est exceptionnelle, seuls les auteurs pertinents pour le Répertoire devant apparaître, en principe, en vedette. Elle concerne par exemple une correspondance adressée par de multiples auteurs à une maison d'édition, une revue, une association ou une administration, lorsque l'on ne souhaite pas mettre d'auteur en vedette.

Chaque zone 110 est complétée par une sous-zone \$4.

Exemple :

- 110 \$a Editions du Ruisseau*
- 110 \$4 032*
- 243 \$a Lettre de divers écrivains aux Editions du Ruisseau*
- 300 \$a Comprend des lettres d'Anatole Alléry, Robert Chaucard, Louis-Marcel André, Yolande Rossi*
- 700 \$a Alléry \$m Anatole*
- 700 \$4 011*
- 700 \$a Chaucard \$m Robert*
- 700 \$4 011*
- 700 \$a André \$m Louis-Marcel*
- 700 \$4011*
- 700 \$a Rossi \$m Yolande*
- 700 \$4011*

110 \$4 Code de fonction
Sous-zone répétable
Sous-zone obligatoire

Voir les Remarques générales concernant les zones 100, 110, 700 et 710.

Zone 140 Rubrique de classement
Zone non répétable
Zone obligatoire si applicable

140 \$a Rubrique de classement
Sous-zone non répétable
Sous-zone obligatoire si applicable

Cette zone offre trois possibilités :

Œuvres (dès que le manuscrit concerne une œuvre, même s'il s'agit de notes ou de dossiers préparatoires).

Exemples :

100	\$a (000929)	Renard \$m Jules
	\$4 007	auteur du texte
140	\$a (000007)	Oeuvres
245		\$a Caquets de ménage
100	\$a (000777)	Bosco \$m Henri \$d 1888-1976
	\$4 007	auteur du texte
140	\$a (000007)	Oeuvres
243	\$a	Dossier de notes préparatoires pour "l'Âne culot té" et "Hyacinthe" de Henri Bosco

Correspondance : concerne aussi bien les lettres (ou ensembles de lettres) proprement dites que les télégrammes, billets et cartes de diverses sortes.

Exemples :

100	\$a (000254)	Aymé \$m Marcel
	\$4 011	auteur de lettres
140	\$a (000005)	Correspondance
243	\$a	Lettre de Marcel Aymé à Raymond Queneau
100	\$a (000350)	Bordeaux \$m Henry \$d 1870-1963
	\$4 032	destinataire \$4 018
140	\$a (000005)	Correspondance
243	\$a	Correspondance reçue par Henry Bordeaux à propos du centenaire de Paul Bourget
100	\$a (010678)	Pottecher \$m Maurice \$d 1867-1960
	\$4 032	destinataire
140	\$a (000005)	Correspondance
243	\$a	Télégramme d'Alice Kampmann à Maurice Pottecher

N.B. : On peut être amené à créer des notices pour des lettres qui n'intéressent pas le répertoire en elles-mêmes (auteur et destinataire non pertinent) mais que l'on souhaite cependant signaler parce qu'elles font partie des papiers personnels d'un auteur pertinent. Dans ce cas, on doit les ranger dans la catégorie « Papiers personnels » et non « Correspondance ».

Exemple :

100	\$a (000706)	Blanche \$m Jacques-Émile
	\$4 018	collecteur
140	\$a (000009)	Papiers personnels
243	\$a 2	lettres de Léon Halévy à Mme Léon Halévy

Papiers personnels : pour tout le reste (dossiers, papiers, documents divers).

- Exemples :*
- 100 \$a (009686) Malrieu \$m Jean
\$4 018 collecteur
 - 140 \$a (000009) Papiers personnels
 - 243 \$a Coupures de presse réunies par Jean Malrieu,
relatives à la "Bataille du livre"

 - 100 \$a (009349) Calet \$m Henri
\$4 018 collecteur
 - 140 \$a (000009) Papiers personnels
 - 243 \$a Dossier sur le voyage d'Henri Calet aux Açores

Remarques sur les différentes zones de titres (146/243/245/748) :

Toute notice bibliographique doit comprendre obligatoirement soit une zone 243 soit une zone 245.

Elles requièrent toutes :

l'usage de la barre de classement en sous-zone \$a.

Dans ce cas, le 1^{er} mot significatif ne comporte pas de majuscule initiale, sauf s'il s'agit d'un nom propre.

N.B. : la barre de classement (représentée par le signe § dans la base PALME) s'emploie après tous les articles définis et indéfinis, y compris les articles définis introduisant un superlatif.

Exemples : 245 \$a *Le §plus fort*
 245 \$a *L'§armoire aux secrets*
 245 \$a *Les §chevaux du soleil*
 245 \$a *Un §voyageur solitaire est un diable*
 245 \$a *Des §journaux pour les chiens*

Seule exception : les titres commençant par un « De » introduisant un lieu ou un sujet.

Exemples : 245 \$a *De l'amour*
 245 \$a *De Paris à Roubaix*

Zone 146 Titre d'ensemble
Zone non répétable
Zone obligatoire si applicable

146 \$a Titre d'ensemble
Sous-zone non répétable
Sous-zone obligatoire

Le titre d'ensemble permet de signaler et d'indexer le titre d'un ensemble de manuscrits dont on catalogue des sous-parties qui portent elles-mêmes des titres significatifs.

Exemples : 146 \$a *Alcools*
 245 \$a *Zone*

146 \$a *A la recherche du temps perdu*
 245 \$a *A l'ombre des jeunes filles en fleurs*²

Le titre d'ensemble doit toujours être accompagné d'une zone 245 ou 243 dans laquelle on saisit le titre précis ou le titre forgé du document catalogué :

Exemples : 146 \$a *Bourlinguer*
 245 \$a *La Corogne*

146 \$a *L'homme foudroyé*
 243 \$a *Documentation relative à « L'Homme foudroyé »*

146 \$a *Les fleurs du mal*
 245 \$a *L'albatros*

Tout comme les zones titre, la zone 146 \$a requiert l'usage de la barre de classement pour signaler le premier mot significatif (*cf infra* les zones 243 et 245).

Remarques :

Les catalogues ou les inventaires à partir desquels sont rédigées les notices font quelquefois mention d'un ouvrage (monographie ou périodique) dans lequel le texte a été publié (recueil de poèmes, livraison de revue etc.). Ces informations, du moment qu'elles concernent l'histoire du texte et non celle du manuscrit, ne doivent pas être traitées au moyen d'une zone 146 \$a. On se contente dans ce cas d'une note (zone 300 \$a) complétée si nécessaire par l'indexation en zone 748 du titre de l'œuvre cité.

Exemple : 100 \$a (001152) *Larbaud \$m Valery \$d 1881-1957*
 \$4 007 *auteur du texte*
 140 \$a (000007) *Oeuvres*
 245 \$a *Gênes et la Ligurie*
 250 \$m *Ms autogr.*
 280 \$a *8 ff.*
 300 \$a *Publié sous le titre "Ex-voto : San Zorzo" dans*
"Aux couleurs de Rome" (1938)
 748 \$a *Aux couleurs de Rome*
 751 \$a *Ex-voto : San Zorzo*

On n'utilise pas non plus la zone 146 lorsque le titre de la partie du manuscrit que l'on catalogue n'a pas de sens pris isolément, mais seulement comme complément du titre de l'ensemble (titre « non-

² Dans ce cas précis, la zone 146 « remplace », en quelque sorte, la zone 290 du format intégré, qu'on attendrait logiquement, mais qui n'est pas utilisée dans la base Palme.

significatif »), par exemple : « Première partie », « de 1914 à 1918 ». On se contente, dans ce cas, de compléter par une sous-zone 243 \$i ou 245 \$i le titre de l'ensemble saisi en sous-zone 243 \$a ou 245 \$a.

Exemples : 245 \$a *Quarante ans de bonheur*
 245 \$i *Première période*

 243 \$a *Journal d'Aristide Lotru*
 243 \$i *1920-1939*

146 \$i Titre de partie

Sous-zone répétable

Sous-zone obligatoire si applicable

La sous-zone 146 \$i permet de mentionner une subdivision intermédiaire entre le titre d'ensemble et le titre propre du document décrit.

Exemples : 146 \$a *Escrocs et assassins*
 146 \$i *3^{ème} série*
 245 \$a *Gaston Borniaud, le tigre du Vivarais*

Zone 243 Titre donné par le catalogueur
Zone non répétable dans la pratique du catalogage dans Palme
Zone obligatoire si applicable

243 \$a Titre forgé par le catalogueur
Sous-zone non répétable
Sous-zone obligatoire

Cette zone doit être employée quand il n'existe pas de titre propre (zone 245). Le titre forgé doit toujours comporter le nom de l'auteur du texte décrit. Il est compatible avec un titre d'ensemble (zone 146) mais non avec un titre propre (zone 245). Il requiert la barre de classement (transcrite par le signe §). Il débute par une majuscule. Il ne comporte pas de crochets en début ni en fin de zone car ils sont automatiquement générés par le système pour cette zone. Le complément de titre forgé est indiqué en sous-zone 243 \$e.

La principale utilisation de la zone 243 concerne la correspondance :

Exemple : 243 \$a *Lettre d'André Breton à Louis Aragon*

Cette zone est aussi utilisée pour décrire des ensembles de documents pour lesquels on ne peut ou on ne veut pas donner de détails (correspondance, papiers personnels, dossiers...) :

Exemple : 243 \$a *Documentation sur les contes réunie par Michel Martin*

Une autre utilisation du titre forgé concerne des ensembles compris sous une seule cote (articles, textes divers, papiers etc...). Si les titres propres de chacun des éléments constitutifs de l'ensemble sont connus et donnés, on peut les indiquer, en totalité ou en partie, en zone de notes 300.

Exemple : 243 \$a *Articles de Jean Grégoire*
 300 \$a *Contient : « ce qu'il fallait dire » (1964, 3 ff.), « Le temps qu'il fait » (1972, 5 ff.)*

Si nécessaire, ces titres sont indexés en zone 748.

243 \$e Complément du titre forgé
Sous-zone répétable
Sous-zone obligatoire si applicable

Cette sous-zone permet de scinder un titre trop long ou de mettre en valeur une information que l'on juge trop importante pour être placée simplement en zone de notes.

Exemple : 243 \$a *Conférences d'Huguette Bergman sur la pensée religieuse de Charles Péguy*
 243 \$e *prononcées à Paris et Bordeaux en 1947*

243 \$i Titre forgé de partie
Sous-zone répétable
Sous-zone obligatoire si applicable

Voir la zone 146 « Remarques »

Zone 245 Titre propre et mention de responsabilité
Zone non répétable dans la pratique du catalogage dans Palme
Zone obligatoire si applicable

245 \$a Titre propre
Sous-zone non répétable
Sous-zone obligatoire

Il s'agit du titre qui se trouve sur le document.

Il requiert une barre de classement. La première lettre du premier mot significatif ne prend pas de majuscule à la différence de ce qui se fait dans nombre de fichiers manuels.

Incipit. En l'absence de titre propre, on peut saisir en zone 245 l'incipit du texte ou du poème catalogué. Il est alors saisi sans guillemets, mais suivi des points de suspension qui le caractérisent.

Voir également la zone 520.

Titre alternatif. Le titre complet est saisi en zone 245 et le titre alternatif indexé en zone 751. Dans le titre complet, le premier mot significatif du titre alternatif doit porter une majuscule initiale.

Exemple : 245 \$a Alexis ou Le traité du vain combat
 751 \$a Le §traité du vain combat

245 \$b Autre titre du même auteur
Sous-zone non répétable dans la pratique du catalogage dans Palme
Sous-zone obligatoire si applicable

Lorsqu'un document comporte deux œuvres différentes d'un même auteur portant chacune un titre propre, on emploie la sous-zone 245 \$a pour le premier titre et la sous-zone 245 \$b pour le second titre.

Titres multiples. Quand il y a plus de deux titres, on saisit le premier de ces titres dans la sous-zone 245 \$a, puis l'on indique en note les autres titres.

Si l'on estime que ces titres doivent être indexés, on crée en outre une zone 748 pour chacun d'entre eux.

Exemple : 245 \$a Biquette
 300 \$a Contient également : « Les chevriers », « La colonie », « Les picodons »
 748 \$a Les §chevriers
 748 \$a La §colonie
 748 \$a Les §picodons

N.B : quand on veut indiquer une variante du titre de l'œuvre saisi en zone 245 (par exemple le titre de l'œuvre publiée), on doit l'indiquer en zone 751, car les sous-zones 245 \$a et 245 \$b concernent les œuvres différentes d'un même auteur.

245 \$e Complément de titre
Sous-zone répétable
Sous-zone obligatoire si applicable

Outre son emploi naturel, cette sous-zone peut être utilisée pour décrire des particularités du document (plan, conte, roman, nouvelle, préface....). Quand on ne peut pas déterminer si la mention complétant le titre est ou non sur le document, on la saisit entre crochets carrés. Le complément du titre ne débute pas par une majuscule s'il s'agit d'un nom commun.

Exemple : 245 \$a Philothée
 245 \$e essai sur la religion

 245 \$a Les §cigales
 245 \$e [roman]

245 \$i Titre de partie
Sous-zone répétable
Sous-zone obligatoire si applicable

Il s'emploie notamment pour une précision de date.

Le titre de partie débute par une majuscule.

Voir également la zone 146

Exemple : 245 \$a Journal
 245 \$i 26 septembre-31 décembre 1956
 245 \$a Vie de Sylvie Rebout
 245 \$i Années d'apprentissage

Zone 247 Titre et mention de responsabilité parallèle
Zone non répétable dans la pratique du catalogage dans Palme
Zone obligatoire si applicable

247 \$a Titre parallèle
Sous-zone non répétable
Sous-zone obligatoire si applicable

On utilise cette zone pour transcrire la traduction dans une autre langue du titre de l'œuvre saisi en zone 245, quand cette traduction apparaît sur le document que l'on catalogue.

Exemple : 245 \$a Long dou Rose e de la Mar
 247 \$a Le §long du Rhône et de la mer

Pour faciliter la conversion des notices en format Unimarc, il est préférable, lorsque l'on doit faire usage de la zone 247, de ne pas saisir alors de sous-titre dans la zone 245. Cela implique, soit d'inclure le sous-titre dans le titre, soit de le rejeter en zone de notes 300.

Zone 250 Edition, tirage, état
Zone répétable
Zone obligatoire si applicable

250 \$m Nature du document (voir aussi 280 et 317)

Sous-zone répétable

Sous-zone obligatoire si applicable

Cette sous-zone contient des indications du type : « ms autogr. », « dactylogr. », « placards », « épreuves, imprimé », « LAS » etc.

Si plusieurs indications de ce type sont à mentionner, on doit répéter la sous-zone 250 \$m.

Dans la pratique, il est parfois assez difficile de distinguer dans les notices source ce qui relève des sous-zones 250 \$m, 280 \$a et 317 \$a. On ne saisit en sous-zone 250 \$m que ce qui relève précisément de la nature du document.

Zone 261 Adresse bibliographique – documents d’archive
Zone non répétable dans la pratique du catalogage dans Palme
Zone obligatoire si applicable

261 \$a Lieu

Sous-zone non répétable

Sous-zone facultative dans la pratique du catalogage dans Palme

Cette sous-zone permet de saisir le lieu de rédaction d’un manuscrit ou le lieu d’expédition d’une lettre, mais sauf besoin précis (en particulier pour la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet), on ne retient pas ce genre d’information dans la base PALME.

Exemple : 243 \$a Lettre de Germaine Dartois à Suzette Carcassonne
 261 \$a Cannes
 261 \$d 22 décembre 1912

261 \$d Date

Sous-zone non répétable

Sous-zone obligatoire si applicable

La sous-zone 261 \$d est une zone de transcription, dans laquelle on reproduit les informations telles qu’elles se présentent dans les notices sources.

Exemple : 261 \$d Achevé le 1^{er} avril 1898
 261 \$d 1^{er} mai
 261 \$d Octobre 19.3

En revanche on transcrit toujours le mois en toutes lettres, quelle que soit la forme utilisée dans le document source.

Exemple : 261 \$d 19 septembre 1922
 et non « 19/09/1922 » ou « 19 sept. 1922 ».

Dans tous les cas où il revient au catalogueur de forger lui-même la date, on s’inspirera des exemples proposés à propos de la zone 008 positions 06.

La mention *sine data* (« s.d. ») portée dans certaines descriptions de manuscrits n’est pas reprise dans la base Palme : en cas d’absence de date, la sous-zone 261 \$d n’est pas utilisée. Toutefois, lorsque l’on catalogue des ensembles de correspondance, on peut être amené à utiliser la mention « [s.d.] » : voir la rubrique « Correspondance ».

Les informations portées en sous-zone 261 \$d doivent être cohérentes par rapport aux dates saisies dans la zone 008.

Pour la datation des ensembles de lettres, voir également la rubrique « Correspondance ».

Zone 280 Description matérielle du document**Zone répétable****Zone obligatoire****280 \$a Nombre de pages ou de feuillets, volume (voir aussi 250 et 317)****Sous-zone non répétable****Sous-zone obligatoire**

Cette sous-zone sert à indiquer le nombre de feuillets, et, plus généralement, l'importance matérielle d'un document, quelle que soit l'unité de compte.

Exemples : 280 \$a 55 ff.
280 \$a 4 liasses
280 \$a 4 cartons

La mention « cahier » est aussi portée dans cette zone. Si on connaît le nombre de feuillets d'un cahier, on l'indique de la façon suivante :

280 \$a 1 cahier (55 ff.)

S'il y a 2 cahiers :

280 \$a 2 cahiers (50, 75 ff.)

S'ils sont numérotés en continu :

280 \$a 2 cahiers (ff. 1-150)

Les placards, types d'épreuves particuliers, donnent pour leur part une indication sur la nature du document mais peuvent aussi servir à la collation. Dans ce dernier cas, le nombre de placards est donné en zone 280 mais on ne répète pas l'information en sous-zone 250 \$m.

Exemple : 245 \$a La *Œ*rose de Noël
280 \$a 20 placards

Dans certains cas, la notice source décrit un ensemble de documents apparentés (relatifs à une même œuvre par exemple) en fournissant une collation pour chacun : quand il s'agit de documents de même nature, on porte alors l'indication relative à la nature du document et à la collation en zone 280, sans répéter la nature du document en sous-zone 250 \$m.

Exemple : 280 \$a 2 mss autogr. (5, 31 ff.)

Dans les cas les plus complexes, et quand il s'agit d'ensembles très composites, l'ensemble des informations relatives à la nature des documents, à leur collation et à la génétique de l'œuvre est indiqué en zone de notes générales 300 ou en zone de note génétique 317.

Exemples : 100 \$a Molinier \$m Henri
100 \$4018
243 \$a Documents relatifs à l'exposition coloniale de 1930
réunis par Henri Molinier
300 \$a Dossier comprenant des notes manuscrites (1 carnet),
dactylographiées (26 ff.), un ensemble de coupures de presse et de tirés à part
ainsi que 18 lettres adressées à H. Molinier

280 \$c Autres caractéristiques matérielles***Sous-zone non répétable******Sous-zone facultative***

Cette sous-zone, rarement utilisée, permet de préciser ou de compléter les indications portées dans la sous-zone 280 \$a.

Exemples :

- 100 \$a (037265) Bohbot \$m Michel \$d 19.-.... \$e poète
\$4 007 auteur du texte
- 140 \$a (000007) Oeuvres
- 245 \$a Clarté : pour Jean Miotte
- 250 \$m Ms enluminé aux crayons de couleur
- 280 \$a 1 f.
- 280 \$c Sur fragment de papier bulle

280 \$e Matériel d'accompagnement***Sous-zone répétable******Sous-zone facultative***

Cette sous-zone ne peut s'employer seule, elle doit être impérativement précédée d'une sous-zone 280 \$a.

Elle permet de décrire des documents accessoires au manuscrit ou à la lettre (article, lettre, dessins) mais qui n'appartiennent pas au même ensemble de feuillets que le texte. Si les dessins, par exemple, sont imbriqués dans le texte, ils sont le cas échéant, signalés en note.

Exemples :

- 280 \$a 46 ff.
\$e 3 croquis à l'encre
- 280 \$a 2 cahiers
\$e Coupures de presse

Zone 300 Note générale
Zone répétable
Zone obligatoire si applicable

300 \$a Zone de note générale
Sous-zone répétable
Sous-zone obligatoire

Cette zone est libre et très polyvalente. Elle sert notamment à détailler le contenu d'un document (œuvres multiples, éventuellement indexées en zone 748), ou à mentionner les parties de l'œuvre concernées par le manuscrit, ou encore à indiquer qu'il s'agit d'une traduction, d'une préface, d'un article paru dans telle ou telle revue.

Exemple : 300 \$a Comprend 2 parties : « I. Reportage sur le front », « II. Ce qu'il fallait cacher »

Dans cette zone, on ne portera que l'initiale du prénom d'une personne physique si celle-ci a déjà été citée dans d'autres zones de la notice (100, 700, 245).

Elle suit, dans la mesure du possible, l'ordre des zones 100 à 280 (les notes sur l'auteur viendront avant les notes sur la datation ou la collation, par exemple).

Zone 309 Références bibliographiques**Zone répétable****Zone obligatoire si applicable****309 \$a Référence sous forme textuelle****Sous-zone répétable****Sous-zone obligatoire**

La zone 309 est spécifique aux notices de fonds (voir l'annexe 5 « Structure d'une notice de fonds »).

Elle permet de signaler un inventaire, un catalogue, une étude relative au fonds concerné, qu'elle ait été publiée ou non.

Exemples : 309 \$a Arnaud Campredoux, « Le fonds Jacques Molinard de la bibliothèque diocésaine de Bourges » dans *Revue des études berrichonnes*, n° 16, janvier 1924, pp. 72-98

309 \$a *Inventaire sommaire des papiers Astruc par L. Moudy disponible au bureau de la salle de lecture*

Zone 317 Note sur l'historique de l'œuvre**Zone non répétable****Zone facultative****317 \$a Note génétique****Sous-zone répétable****Sous-zone obligatoire**

Dans son principe, la note génétique décrit la place du document dans le processus de création (manuscrit de travail, minute³, 1^{er} jet, copie....). Comme il a été spécifié plus haut, les informations transmises par les catalogues mêlent souvent inextricablement données génétiques et données sur la nature du document : ainsi la mention « copie autographe », souvent donnée par les catalogues, se traduit par 250 \$m Ms autogr. et 317 \$a Copie.

Une même notice source peut aussi décrire un ensemble de documents de diverses natures et concernant différents états d'une même œuvre (plan, notes préparatoires, ms, placards). Comme c'est le cas pour le fonds Pourrat, il est préférable dans ce cas de regrouper ces informations en zone 317. Si le contenu de la zone 317 répète tout ou partie des informations portées dans la sous-zone 250 \$m, la zone 317 est privilégiée : il n'est pas souhaitable, en effet, de donner les mêmes informations dans deux zones différentes. De façon plus générale, quand on dispose de plusieurs informations génétiques, on peut répéter la sous-zone \$a, ou utiliser une formule descriptive unique regroupant les différentes informations génétiques. On peut dans ce dernier cas indiquer le volume de chaque état génétique entre parenthèses.

Exemple : 317 \$a Ensemble comprenant un ms de 1^{er} jet (125 ff.), 3 états dactylogr. (100, 98 et 56 ff.), 20 placards.

N.B. : Dans ce dernier cas de figure (description d'un ensemble de documents de diverses natures), il faut veiller à ce que les informations que l'on saisit en zone 317 restent bien de nature génétique. S'il n'en est pas ainsi, on utilisera une note 300 plutôt qu'une note 317.

Exemple : 300 \$a Ensemble comprenant des notes (8 ff.), des coupures de presse (15 ff.), 6 ff. ms et 12 ff. dactylographiés avec corrections autographes

³Usage du département des manuscrits de la BnF pour désigner le brouillon de lettre

Zone 331 Structure interne du document**Zone répétable****Zone facultative****331 \$a Titre de partie****Sous-zone non répétable****Sous-zone obligatoire**

La zone 331 est spécifique aux notices de fonds (voir l'annexe 5 : « Structure d'une notice de fonds »).

Elle permet de détailler la structure d'un fonds donné.

On crée autant de sous-zones 331 \$a qu'il y a de parties du fonds.

Exemple : 331 \$a Oeuvres littéraires
 \$a Notes et carnets de travail
 \$a Correspondance
 \$a Documents administratifs

331 \$l Précisions**Sous-zone non répétable****Sous-zone obligatoire si applicable**

Cette sous-zone permet de saisir des informations propres à la section concernée.

Exemple : 331 \$a Papiers personnels
 \$l Ne comprennent que des imprimés

 331 \$a Correspondance
 \$l Classement chronologique

Zone 354 Note sur le sujet
Zone non répétable
Zone facultative

354 \$a Note sur le sujet
Sous-zone répétable
Sous-zone obligatoire

La note sur le sujet a été créée pour les besoins du catalogage du fonds Louis Juvet, au Département des arts du spectacle de la BnF : elle sert à indiquer le spectacle que concerne telle ou telle lettre faisant partie de la correspondance Juvet. Pour d'autres usages, on doit contacter l'administrateur de la base.

Zone 520 Incipit textuel
Zone répétable
Zone facultative

520 \$a Incipit
Sous-zone non répétable
Sous-zone obligatoire

Si l'incipit du manuscrit est utilisé comme titre – et donc déjà saisi en zone 245 \$a – il n'est pas saisi à nouveau dans cette zone. Dans les autres cas, si on juge la mention de l'incipit nécessaire à la bonne description du document, on le saisit dans cette zone entre guillemets et suivi de points de suspension.

Exemple : 100 \$a (002039) Delteil \$m Joseph \$d 1894-1978
 \$4 007 auteur du texte
 140 \$a (000007) Oeuvres
 243 \$a Préface de Joseph Delteil pour « Le Royaume d'Alexandre » d'André Ransan
 250 \$m Dactylogr.
 280 \$a 2 ff.
 520 \$a "Fût-ce sur un strapontin que je vis..."
 600 \$a (027340) Ransan \$m André \$d 1896-19..
 748 \$a Le Royaume d'Alexandre

Zone 600 Vedette matière nom de personne
Zone répétable
Zone obligatoire si applicable

600 \$3 Vedette matière nom de personne
Sous-zone transférée du fichier d'autorité

L'usage de cette zone doit rester limité. Elle sera utilisée dans le cas particulier où un auteur littéraire du XXe siècle est l'auteur d'un texte relatif à un autre auteur pertinent pour le Répertoire.

Exemple : 100 \$a Aragon \$m Louis

100 \$4 007

243 \$a Oraison funèbre de Guillaume Apollinaire

600 \$a Apollinaire \$m Guillaume

Dans certains cas exceptionnels, la zone 600 constitue le seul point d'accès auteur à la notice. Cela se produit lorsque l'on catalogue un ensemble de documents relatifs à un écrivain pertinent, mais dont ni les auteurs, ni le collecteur éventuel, n'ont été identifiés.

Exemple : 243 \$a Lettres relatives à la mort de Paul-Jean Toulet

600 \$a Toulet, Paul-Jean

Zone 610 Vedette matière collectivité

Zone répétable

Zone facultative dans la pratique du catalogage dans Palme

610 \$3 Vedette matière collectivité

Sous-zone transférée du fichier d'autorité

Cette zone permet d'indexer le nom d'une collectivité (maison d'édition, revue...) dont il est question dans le document catalogué.

Ce type d'indexation n'est pas systématique et doit rester exceptionnel.

Exemple :

- 700 \$a Robertson \$m Paul \$4011*
- 243 \$a 6 §lettres de Paul Robertson à Emmanuelle Brossier*
- 300 \$a Concerne la publication de différents articles dans la revue « Muséales »*
- 610 \$a Muséales*
- 700 \$a Brossier \$m Emmanuelle \$4032*

Zone 700 Vedette secondaire auteur personne physique

Zone répétable

Zone obligatoire si applicable

700 \$3 Vedette secondaire auteur personne physique

Sous-zone transférée du fichier d'autorité

Voir également les Remarques générales concernant les zones 100, 110, 700 et 710.

On saisit en zone 700 la ou les vedette(s) auteur secondaire que l'on souhaite indexer. Afin de préserver la cohérence à l'interrogation, les auteurs saisis en zone 700 doivent figurer en zone 243, 245 ou en zone de note générale 300. Chaque zone 700 est complétée par une sous-zone 700 \$4.

Exemple : 100 \$a Sanvoisin \$m Gaëtan

100 \$4 018 collecteur

140 \$a correspondance

243 \$a Correspondance et papiers personnels de Gaëtan Sanvoisin

280 \$a 6 boîtes

300 \$a Ensemble comprenant notamment des lettres de Marcel Arland, Hervé Bazin, Pierre Benoit

700 \$a Arland \$m Marcel

700 \$a 011

700 \$a Bazin \$m Hervé

700 \$4 011

700 \$a Benoit \$m Pierre

700 \$4 011

Au-delà de dix auteurs cependant, on se contente de renvoyer à l'affichage des auteurs secondaires (voir pour les exemples les remarques relatives au traitement des correspondances, zone 300).

700 \$4 Code de fonction

Sous-zone répétable

Sous-zone obligatoire

Voir les Remarques générales concernant les zones 100, 110, 700 et 710.

Zone 710 Vedette secondaire auteur collectivité

Zone répétable

Zone obligatoire si applicable

710 \$3 Vedette secondaire auteur collectivité

Sous-zone transférée du fichier d'autorité

Voir également les Remarques générales concernant les zones 100, 110, 700 et 710.

L'utilisation de cette zone est exceptionnelle : elle est employée, par exemple, dans le cas d'une lettre adressée par un auteur à une maison d'édition, une revue, une association, ou par une administration à un auteur. Le code de fonction est nécessaire en sous-zone \$4. Cette zone est également utilisée lorsqu'un auteur littéraire expédie une lettre à un correspondant seulement identifié par sa fonction au sein d'une collectivité : on saisit alors en zone 710 \$a le nom de la collectivité.

Exemple : 243 \$a Lettre de Valery Larbaud au recteur de l'université de Paris
 710 \$a Rectorat de l'Université de Paris
 710 \$4 032

Dans le cas très rare de collectivités non identifiables, la zone 710 sera abandonnée.

Exemple : 243 \$a Lettre de Valery Larbaud aux distributeurs de commerce

Chaque zone 710 est complétée par une sous-zone 710 \$4.

710 \$4 Code de fonction

Sous-zone répétable

Sous-zone obligatoire

Voir les Remarques générales concernant les zones 100, 110, 700 et 710.

Zone 748 Autre titre**Zone répétable****Zone obligatoire si applicable****748 \$a Autre titre****Sous-zone non répétable****Sous-zone obligatoire**

Cette zone permet l'indexation des titres cités en note, correspondant à des œuvres différentes de celles portées en zones 243 ou 245, et détaillées en zone de note générale 300 \$a.

Exemple : 100 \$a Faury \$m Lucien \$4007
 245 \$a Biquette
 300 \$a Contient également : « Les chevriers », « La colonie », « Les picodons »
 748 \$a Les §chevriers
 748 \$a La §colonie
 748 \$a Les §picodons

Cas particulier : dans le cas où l'on souhaite indexer le titre d'une œuvre évoquée dans le document catalogué, ou en rapport avec lui, on utilise la zone 748, à défaut d'une zone 6XX adéquate, l'indexation matière se limitant dans la base Palme à la zone 600 (vedette auteur matière).

Exemple : 100 \$a Martin \$m Pierre \$4007
 245 \$a Un §retour difficile
 300 \$a Critique du roman de Bernard Gilles « Au hasard des chemins »
 600 \$a Gilles \$m Bernard
 748 \$a Au hasard des chemins

On indexe également en zone 748 le titre d'un ouvrage (monographie ou périodique) dans lequel a été publiée l'œuvre pour laquelle on crée une notice (voir 146, première remarque).

Exemple : 100 \$a Grignon \$m Muriel \$4007
 245 \$a Brumes de printemps
 300 \$a Publié avec 3 autres contes dans le recueil « Paysages lorrains »
 748 \$a Paysages lorrains

Lorsqu'il est nécessaire d'indexer plus de dix titres en zone 748, on ne les énumère pas en zone de notes, mais l'on renvoie, en zone de notes générales 300, à l'affichage des accès titres dans la notice bibliographique.

Exemple : 100 \$a Muller \$m Jérôme \$4007
 245 \$a Les §toits de mon village
 300 \$a Contient également 11 autres pièces dont les titres figurent sous la rubrique « Autres titres »
 748 \$a Rivière
 748 \$a Le §moulin
 748 \$a La §schaumière
 748 \$a Lili
 [...]

Zone 751 Variante du titre de l'œuvre**Zone répétable****Zone obligatoire si applicable****751 \$a Variante du titre****Sous-zone non répétable****Sous-zone obligatoire**

Cette zone permet d'indexer un titre différent de celui qui est saisi en zone 245 \$a, et sous lequel l'œuvre est néanmoins connue. Ce titre peut être, par exemple, le titre de l'œuvre publiée, signalé en zone de notes.

Exemple : 100 \$a Brodeur \$m Michel
 \$4 007
 245 \$a Un §épisode de la vie de Charles Kléber
 300 \$a Publié en 1960 sous le titre « L'homme de l'ombre »
 751 \$a L'§homme de l'ombre

Cette zone sert également à indexer un titre alternatif (voir 245 \$a) ou un titre original (voir la rubrique « traduction »).

Exemple : 100 \$a Orion \$m Emmanuel
 \$4 007
 245 \$a Valérie ou Les entrechats
 751 \$a Les §entrechats

Exemple : 100 \$a André \$m Richard
 100 \$4 068
 245 \$a La §comtesse Alvaresse
 300 \$a Traduction de « La Contessa Alvaresse » de Luigi Rossi
 751 \$a La §Contessa Alvaresse

Zone 909 Message interne au service catalogueur

Zone non répétable

Zone facultative

909 \$a Texte du message

Sous-zone répétable

Sous-zone obligatoire

Cette sous- zone n'apparaît pas à l'affichage public. Elle permet, notamment, de signaler des erreurs ou des difficultés de catalogage qui ne peuvent être traitées immédiatement.

Exemples : 909 \$a Vérifier la date auprès de la BM de Guéret

909 \$a Doublon de la notice n° 190968. A détruire après vérification

Zone 243

Le terme de « Lettre » est le plus généralement employé en zone 243, cependant, on conserve les termes « Correspondance... », « Billet... », « Mot... » et autres désignations plus précises que l'on trouve dans les catalogues et inventaires.

Exemples : 243 \$a 34 §lettres de Francis Jammes à Henry Bordeaux
 243 \$a Correspondance d'Yves Le Diberder avec Anatole Le Braz
 243 \$a Billet de Paul Valéry à Émile Bouvier
 243 \$a Télégrammes de Anna de Noailles à Paul Faure
 243 \$a Lettre-poème de Jean Cocteau

On développera dans la zone 243, chaque fois qu'on le peut, les prénoms des expéditeurs et correspondants.

Exemple : 100 \$a Lemaître \$m Jules
 243 \$a Lettres de Jules Lemaître à XXX

NB : le document source porte « Lettres de J. Lemaître », mais on est certain qu'il s'agit bien de Jules Lemaître.

En cas de légère incertitude, toutefois, il est possible d'indiquer entre crochets carrés les parties du prénom ou du nom qui ne sont pas développées dans le document-source. Cela permettra de faciliter d'éventuelles rectifications.

Exemple : 100 \$a Lemaître \$m Jules
 243 \$a Lettres de J[ules] Lemaître à XXX

NB : le document source porte « Lettres de J. Lemaître », et l'on suppose, sans en être sûr, qu'il s'agit de Jules Lemaître.

Si le correspondant n'est pas identifié, on doit désigner le destinataire ou l'expéditeur inconnu par les caractères « XXX ». Il ne sera donc pas mentionné en zone 100 ou 700. Si seul son prénom, ou l'initiale de son prénom est connu, on doit retranscrire la présentation de la notice-source. Si le nom de l'auteur est restitué, on place son nom entre crochets carrés.

Exemples : 243 \$a Lettre de Louis Aragon à XXX
 243 \$a Lettre de Louis Aragon à P.
 243 \$a Lettre de Louis Aragon à P[ierre Seghers]

Certaines notices, suivant les inventaires traités, peuvent regrouper les lettres de plusieurs auteurs et/ou de plusieurs destinataires.

C'est notamment le cas de certains ensembles thématiques.

Exemple : 100 \$a Rouché \$m Jacques
 100 \$4 032
 140 \$a Correspondance
 243 \$a 126 §lettres de Wilhelm Furtwängler, Berta Geisman
 ou Freda von Rechemberg à Jacques Rouché
 300 \$a Cette correspondance concerne une éventuelle tournée
 de l'Orchestre philharmonique de Berlin

Ensembles de lettres décrites individuellement dans le document source.

On s'attachera à être aussi précis que possible en distinguant les différents types de documents décrits

Exemple : 243 \$a 2 §lettres, 3 télégrammes et 1 carte postale de Louise Michaud à Paul-Henri Le Sec

Si plus de 3 types de documents sont répertoriés dans les notices sources, il convient toutefois d'opérer à des regroupements, afin de ne pas alourdir le titre à l'excès.

Exemple : 243 \$a 12 §lettres et 6 cartes postales d'Henri Bressot à Dominique Pomarès

N.B. : l'inventaire mentionne en fait 2 billets, 3 lettres, 7 cartes-lettres et 6 cartes postales.

Si une solution de ce type s'avère trop compliquée à mettre en œuvre, on peut recourir à une formulation plus vague, quitte à donner dans les zones 250 280 et 300 les précisions jugées nécessaires.

Exemple : 243 \$a Correspondance adressée par Émile Loupiot à Henriette de Fontbrune
250 \$m LAS
250 \$m Lettres dactylogr. signées
250 \$m Pneumatiques
250 \$m Télégrammes

Sous-zone 250 \$m

Les principales expressions et abréviations employées pour décrire les correspondances dans la base PALME sont les suivantes :

Billet

CA : carte autographe (à réserver aux cartes de visite)

CAS : carte autographe signée (à réserver aux cartes de visite)

CS : carte signée (à réserver aux cartes de visite)

CPA : carte postale autographe

CPAS : carte postale autographe signée

LAS (pour « lettre autographe signée », à entendre dans un sens large, et donc à utiliser de préférence en cas d'hésitation)

Lettre dactylogr.

Lettre dactylogr. signée (et non LDS, utilisé seulement pour les notices de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet).

Pneumatique

Télégramme

Zone 280Ensembles de lettres décrites individuellement dans le document source.

La collation s'exprimera de préférence sous la forme d'un décompte global du nombre de feuillets. Sous le terme de feuillet, on comprend en fait feuillets au sens strict (portion de feuille) et feuilles, quelle que soit la nature du support : papier carton ou autre.

Exemple : 243 \$a 8 §lettres et 3 cartes postales d'Eugénie Marcellin à Marie-Thérèse Ensor
250 \$m LAS
250 \$m CPAS
280 \$a 13 ff.

Il est possible également de détailler en zone 280, par types de documents, une correspondance signalée en zone 243 par un titre très général (dans ce cas, on ne saisit pas de zone 250 \$m).

Exemple : 243 \$a Correspondance reçue par Charles Grignière
280 \$a 50 LAS, 70 cartes-lettres, 25 télégrammes, 10 pneumatiques.

On préférera cependant une solution qui permette de mentionner le nombre de lettres dès le titre.

Zone 300

Lorsque le nombre d'auteurs ou de destinataires de lettres est supérieur à dix, on ne mentionne pas dans la zone de notes le nom de chacun des auteurs indexés en zone 700 mais l'on renvoie, en zone de notes générales 300, à l'affichage des accès auteurs dans la notice bibliographique.

Exemple : 100 \$a Duval \$m Albert \$4032
243 \$a 14 §lettres de divers correspondants à Albert Duval
250 \$m LAS
280 \$a 21 ff.
300 \$a Les noms des correspondants d'A. Duval figurent sous la rubrique
« Autres auteurs »
700 \$a Achard \$m Geneviève \$4011
700 \$a Brual \$m Marcel \$4011
700 \$a Busine \$m Juliette \$4011
700 \$a Dry \$m John \$4011
700 \$a Pomard \$m Jean-Charles \$4011
[...]

Cependant, lorsque quelques auteurs importants émergent d'une masse de personnalités moins intéressantes pour le répertoire, on peut choisir de les nommer.

Exemple : 100 \$a Croquant \$m Auguste \$4011
243 \$a Lettres d'Auguste Croquant à divers correspondants
280 \$a 1 liasse
300 \$a Comprend notamment des lettres adressées à Paul Claudel, André Gide, Valéry Larbaud, Pierre Loti. Les noms des autres correspondants d'A. Croquant figurent sous la rubrique « Autres auteurs ».
700 \$a Abel \$m Gertrude \$4032
700 \$a Briard \$m Luc \$4032
700 \$a Claudel \$m Paul \$4032
[...]

Sous-zone 261 \$dEnsembles de lettres décrites individuellement dans le document source.I) L'ensemble comprend 2 lettres seulement :

On indique les deux dates complètes (si possible), séparées par un point virgule.

Exemple : 008 m 1968 1971
 243 \$a 2 §lettres de Gaston Roux à Yvonne Lafargue
 261 \$d 10 juin 1968 ; 26 août 1971

Si toutefois les deux lettres ont été écrites le même mois de la même année, on les met en facteur commun :

Exemple : 008 s 1912
 243 \$a 2 §lettres d'Anatole Bricard à Joseph Moreau
 261 \$d 7 et 9 avril 1912

Lorsque l'une des deux lettres seulement ne porte pas de date, on l'indique directement dans la sous-zone 261 \$d par la mention « s.d. » entre crochets carrés. En revanche, on complète la zone 008 sans tenir compte de cette lettre sans date.

Exemple : 008 s 1985
 243 \$a 2 §lettres de Julien Picard à Maurice Perez
 261 \$d 2 mars 1985 ; [s.d.]

II) L'ensemble comprend plus de deux lettres :

On indique les deux années extrêmes, séparées par un tiret. On ne tient pas compte des lettres non datées, dont on mentionne simplement l'existence en zone de notes. On tient compte en revanche des dates incertaines ou restituées que l'on signale par des crochets carrés, et le cas échéant, par un point d'interrogation.

Exemple : 008 m 1898 1912
 243 \$a 5 §lettres de Lucie Gras à Charlotte Stein
 261 \$d 1898-1912

N.B. : les dates relevées sur les lettres sont les suivantes : 25 mai 1898 ; 17 août 1898 ; janvier 1899 ; 1906 ; 27 juin 1912.

008 q 1950 1956
243 \$a 8 §lettres d'Ursule Toledano à Daniel Bavard
261 \$d [1950]-1956

N.B. : les dates relevées sur les lettres sont les suivantes : janvier 19[5]0 ; 6 mai 1951 ; [1952 ?] ; [1955] ; 4 mars 1955 ; 8 mai 1955 ; 10 décembre 1955 ; avril 1956

008 m 1941-1943
 243 \$a 6 §lettres de Jean Paturel à Simone André
 261 \$d 1941-1943
 300 \$a Comprend 2 lettres non datées

N.B. : les dates relevées sur les lettres sont les suivantes : 18 août 1941 ; 26 août 1941 ; [janvier 1942] ; 2 janvier 1943 ; 18 avril ; [s.d.]

Le code de date en zone 008 correspond aux informations portées en sous-zone 261 \$d ; comme la fourchette ne comporte pas de crochets carrés, on choisit le code m (dates multiples) et non le code q (date(s) incertaine(s)).

On ne compte pas parmi les lettres « non datées » celles dont la date a été restituée.

Lorsque l'on catalogue un ensemble important, on peut très bien choisir de ne pas faire le décompte et employer en zone de note 300 une formule plus vague.

Exemple : 008 m 1898-1926
 120 §lettres de Georges Astruc à Philippe Lambert
 261 \$d 1898-1926
 300 \$a Comprend quelques lettres non datées

Lorsque l'on doit choisir entre une date certaine et une date incertaine portant sur la même année, on privilégie par convention la date certaine.

Exemple : 008 m 1932 1939
 243 \$a 4 §lettres de Berthe Allard à Micheline Bourgogne
 261 \$d 1932-1939

N.B. : les dates relevées sur les lettres sont les suivantes : 1^{er} mai 1932 ; 3 mars 1938 ; 26 juin 1939 ; [1939 ?]

Dédicaces et envois manuscrits sur des ouvrages imprimés

Ces documents ne sont pas signalés, sauf exception, liée, par exemple, à l'intérêt exceptionnel du texte. Dans ce dernier cas ils sont classés parmi les correspondances et décrits au moyen d'une zone de titre forgé 243 rédigée de la manière suivante : « Envoi » ou « Dédicace » (suivant la mention portée par la notice source) « de untel à untel ». Le nom de l'œuvre dédicacée est mentionné en zone de notes 300 et indexé en zone 748. Les codes de fonction sont 011 pour l'auteur de la dédicace et 032 pour le destinataire.

Exemple : 100 \$a (000779) Colette \$d 1873-1954 \$4 011
 140 \$a (000005) Correspondance
 243 \$a Envoi de Colette à Adolphe Brisson
 250 \$m LAS
 300 \$a Sur "L'ingénue libertine"
 700 \$a (001872) Brisson \$m Adolphe \$d 1860-1925
 \$4 032
 748 \$a L'ingénue libertine

Document fragmentaire

Les sous-zones 243 \$e et 245 \$e (compléments de titres) peuvent servir à indiquer le caractère fragmentaire d'un manuscrit ou d'une lettre.

Exemple : 245 \$a *Par un beau matin d'avril*
 \$e *[fragment]*

 243 \$a *Lettre de Jean Anouilh à Jacques Rouché*
 \$e *fragment*

En revanche, si dans la notice source le caractère fragmentaire ou incomplet du manuscrit n'est signalé que par une note, on reproduit la structure de la notice source.

Exemple : 245 \$a *La \$nouvelle Athènes*
 300 \$a *Les trois derniers chapitres manquent*

Marginalia (annotations sur des livres imprimés)

Les ouvrages imprimés portant des annotations manuscrites ne sont pas signalés, sauf dans le cas de corrections dues à l'auteur, et qui sont le point de départ d'un nouveau processus éditorial, alors signalé dans une note « génétique » 317.

Exemple : 100 \$a *Brochet \$m Mathilde*
 100 \$4007
 245 \$a *Prothèses*
 250 \$m *Impr. avec corr. autogr.*
 261 \$d 1965
 317 \$a *Exemplaire corrigé ayant servi à la réédition de 1978*

Préfaces

Si la préface comporte un titre propre, on indique qu'il s'agit d'une préface en zone de note générale 300 et l'on indexe en zone 748 le titre de l'œuvre préfacée.

Exemple : 100 \$a (999999) Lomi \$m Sydney \$4 007
 245 \$a Dans les prés
 300 \$a Préface de Sydney Lomi pour « La vache folle »
 748 \$a La \$vache folle

Si la préface n'a pas de titre propre, on forge un titre sur le modèle suivant en zone 243, et l'on indexe en zone 748 le titre de l'œuvre préfacée.

Exemple : 100 \$a (001097) Lebey \$m André \$d 1877-1938 \$4 007
 243 \$a Préface d'André Lebey pour « Dans l'atelier maçonnique »
 748 \$a Dans l'atelier maçonnique

Le code de fonction pour l'auteur de la préface est 007 et non 055 (« préfacier »).

Si l'auteur de l'œuvre préfacée n'est pas l'auteur de la préface, tout en étant pertinent pour le répertoire, on l'indexe en zone 600.

Exemple : 100 \$a (002039) Delteil \$m Joseph \$d 1894-1978 \$4 007
 140 \$a (000007) Oeuvres
 243 \$a Préface de Joseph Delteil pour « Le royaume d'Alexandre » d'André Ransan
 600 \$a (027340) Ransan \$m André \$d 1896-19..
 748 \$a Le \$royaume d'Alexandre

Traductions

Lorsque l'on catalogue le manuscrit d'une traduction, c'est l'auteur (pertinent pour le Répertoire) de cette traduction que l'on indexe en zone 100 avec le code de fonction *ad hoc* (068). Les précisions nécessaires sont fournies en zone de note générale 300. Le titre original est indexé si nécessaire en zone 751⁵.

Exemple : 100 \$a André \$m Richard
 100 \$4 068
 245 \$a La \$comtesse Alvaresse
 250 m Ms autogr.
 300 \$a Traduction de « La Contessa Alvaresse » de Luigi Rossi
 751 \$a La \$Contessa Alvaresse

Si l'auteur de l'œuvre traduite est lui même pertinent, on l'indexe en zone 700, avec le code de fonction 007 en sous-zone 700 \$4.

Exemple : 100 \$a Le Braz \$m Anne
 100 \$4 068
 245 \$a Par la harpe et le cor de guerre
 300 \$a Traduction de « Dre an delen hag ar c'horn-boud » d'Erwann Berthou
 700 \$a Berthou \$m Erwann
 700 \$4 007
 751 \$a Dre an delen hag ar c'horn-boud

⁵ La zone 142 du format InterMarc intégré n'est pas utilisé dans la base PALME.

Sous-notice de données locales

Les différentes sous-zones se présentent actuellement (janvier 2003) dans l'ordre suivant :

200 \$p Pays
 200 \$m Nom de l'institution
 200 \$a Type d'institution
 200 \$b Département de l'institution
 200 \$f Cote
 200 \$x Ville

210 \$a Numéros d'inventaire
 310 \$a Conditions de communication

Trois nouvelles sous-zones doivent faire leur apparition :

200 \$s (N° RNBCD, attribué par le Catalogue collectif de France), placée entre le 200 \$m et le 200 \$a
 200 \$q (département géographique), placée après le 200 \$x
 200 \$r (région), placée après le 200 \$q

200 \$p : pays de conservation du document catalogué

Le système propose par défaut la valeur « FR » (France).

200 \$m : nom de l'institution

Les bibliothèques municipales sont désignées par l'abréviation « BM » suivie du nom de la ville concernée. Les noms officiels ou d'usage (médiathèque Valéry Larbaud pour la bibliothèque municipale de Vichy ; bibliothèque Méjanès pour la bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence) ne sont pas retenus.

Exemple : 200 \$m BM d'Aix en Provence

Les archives municipales ou communales sont désignées par l'abréviation « AM » suivie du nom de la ville.

Exemple : 200 \$m AM de Marseille

Les archives départementales sont désignées par l'abréviation « AD » suivie du nom du département.

Exemple : 200 \$m AD de la Haute-Vienne

Les bibliothèques universitaires sont désignées par l'abréviation « BU » suivie du nom de l'université, sans précision, sauf exception, sur la section concernée.

Exemple : 200 \$m BU de Rennes

200 \$a Type d'institution

On utilise les catégories suivantes :

- Archives départementales
- Archives municipales
- Archives nationales
- Autre service d'archives
- Bibliothèque municipale
- Bibliothèque nationale
- Bibliothèque non spécialisée
- Bibliothèque spécialisée
- Bibliothèque universitaire
- Musée
- Société savante, fondation ou association

Remarques : on range dans la catégorie « Bibliothèque spécialisée » les bibliothèques d'institutions religieuses, les bibliothèques de grandes écoles, les bibliothèques de centres de recherches et les centres de documentation de revues.

En revanche, en ce qui concerne les musées, les sociétés savantes et les associations, on rangera, sauf exception, sous cette dénomination les bibliothèques ou centres de documentation hébergés par ces institutions, que l'on serait tentés sinon de classer parmi les bibliothèques spécialisées.

200 \$b Département de l'institution

Cette sous-zone n'est utilisée que pour quelques grandes institutions pour lesquelles il est nécessaire de préciser les sections concernées.

Exemple : 200 \$p FR
 \$m BnF
 \$a Bibliothèque nationale
 \$b Musique
 \$f L.A. Willy

En revanche la mention du fonds, si elle est nécessaire à l'identification du document, se fera en sous-zone 200 \$f (voir plus bas l'exemple)

200 \$f Cote

On retranscrira dans la mesure du possible la cote telle qu'elle se trouve dans la notices source. Si cela n'est pas réalisable (parce qu'on ne peut reproduire dans Opaline les différences de police ou de taille des caractères qui marquent dans la notice source les différents segments de la cote), on séparera cote et sous-cote par une virgule, sous-cote et sous-cote par une parenthèse.

Exemple : 200 \$f Ms 1755, VIII (1-5)

Il faut surtout veiller à ce que des cotes apparentées soient transcrites de façon homogène.

Indication d'un fonds : l'indication du fonds, qui fait partie de la cote, est portée en sous-zone 200 \$f

Exemple : 200 \$p FR
 \$*m* Association des amis du vieux Toulon
 \$a Société savante, fondation ou association
 \$f Fonds Jean Aicard, volume 2, n°13
 \$x Toulon

Notices différentes ayant une seule cote : dès que c'est possible, la cote doit être précisée au moyen d'une sous-cote dans le but d'éviter les doublons.

Document ayant plusieurs cotes : il faut répéter la sous-zone 200 \$f autant de fois qu'il existe de cotes.

Exemple : pour des lettres de X à Y qui se trouvent à la BnF en NAF 20156, ff. 13 ; NAF 25631, ff. 4568 ; NAF 12859, ff. 1213, on saisira :

200 \$a BnF
 200 \$b Mss
 200 \$f NAF 20156, ff. 13
 200 \$f NAF 25631, ff. 45-68
 200 \$f NAF 12859, ff. 12-13
 200 \$x Paris

Quand une même notice décrit un ensemble de documents localisés par des cotes consécutives, elles seront portées sous la forme suivante :

200 \$f HP 106-113

Quand il existe une seule cote mais plusieurs sous-cotes qui se suivent, l'ensemble cote et sous-cotes est intégré dans une même sous-zone \$f.

Exemple : 200 \$f Ms 15963, 1-5

200 \$x Ville

Lorsque le nom d'une ville présente des variantes, on choisira la forme retenue dans le Bottin des communes.

Exemple : 200 \$x Chalons-en-Champagne
 (Et non « Chalons-sur-Marne »)

En cas d'homonymie, pour éviter une confusion ou pour des localités très peu connues, il est possible de préciser le nom du département, entre parenthèses. Cela deviendra inutile en revanche lorsque la zone 200 \$q (département géographique) pourra être utilisée.

Exemple : 200 \$x Nogent (Haute-Marne)

L'article initial n'est jamais rejeté.

Exemple : 200 \$x Le Mans

La mention « Saint-... » figure en toutes lettres, jamais sous la forme abrégée « St »

Exemples : 200 \$x Saint-Étienne

Annexe 1 : ZONES UTILISEES POUR LA DESCRIPTION DES NOTICES DE LA BASE PALME
(FORMAT Intermarc intégré)

NR ⁶	001			numéro de la notice		
NR				guide		
NR	008 / 009			zones fixes		
NR	039	\$a	NR	fonds		
	039	\$b	NR	sous-fonds		
R ⁷	100	\$3	NR	nom vedette principale personne physique (zone liée à un fichier d'autorités)		
	100	\$4	R	fonction codée de la vedette principale ou secondaire (vaut aussi pour le 700)		
				001 (adaptateur) 004 (annotateur) 007 (auteur, coauteur) 011 (auteur, coauteur de lettre) 018 (collecteur) 027 (copiste) 028 (correcteur)	029 (dédicataire) 031 (dessinateur) 032 (destinataire) 036 (éditeur scientifique) 047 (librettiste) 050 (metteur en scène) 053 (photographe)	054 (postfacier) 055 (préfacier) 063 (scénariste) 065 (signataire) 068 (traducteur)
R	110	\$3	NR	vedette collectivité (zone liée à un fichier d'autorités)		
	110	\$4	R	code de fonction de vedette collectivité (zone liée à un fichier d'autorités)		
NR	140	\$a	NR	rubrique de classement		
NR	146	\$a	NR	titre d'ensemble (articles, poèmes etc.), le détail étant donné en 245		
	146	\$i	R	titre de partie du titre d'ensemble		
R ⁸	243	\$a	NR	titre forgé		
	243	\$e	R	complément de titre forgé		
	243	\$i	R	titre forgé de partie		
R 54	245	\$a	NR	titre propre		
	245	\$b	R	autre titre du même auteur		
	245	\$e	R	complément de titre		
	245	\$i	R	titre de partie		
R 54	247	\$a	NR	titre parallèle		
R	250	\$m	R	nature du document : ms autogr., LAS (lettre autographe signée), dactylogr., épreuves corr. etc.		
R 54	261	\$a	R	lieu		
	261	\$d	NR	date		
R	280	\$a	NR	nombre de feuillets ou de pages ou volume (4 boîtes, liasses etc.)		
	280	\$c	NR	autres caractéristiques matérielles		
	280	\$e	R	matériel d'accompagnement		
R	300	\$a	R	note générale		
R	309	\$a	R	références bibliographiques		
NR	317	\$a	R	état génétique (ms de 1 ^{er} jet, notes préparatoires, brouillon)		
R	331	\$a	NR	structure interne du document		
	331	\$l	NR	précisions		
NR	354	\$a	R	note sur le sujet (arts du spectacle)		
R	520	\$a	NR	incipit		
R	600	\$3	NR	vedette matière personne physique		
R	610	\$3	NR	vedette matière collectivité		
R	700	\$3	NR	vedette secondaire personne physique (zone liée à un fichier d'autorités)		
	700	\$4	R	code de fonction de vedette secondaire personne physique		
R	710	\$3	NR	vedette secondaire collectivité (zone liée à un fichier d'autorités)		
	710	\$4	R	code de fonction de la vedette collectivité		
R	748	\$a	NR	autre titre du même auteur		
	748	\$e	R	sous-titre		
R	751	\$a	NR	variante du titre de l'œuvre		
NR	909	\$a	R	message interne au service catalogueur		

⁶ NR = non répétable

⁷ R = répétable

⁸ Dans la pratique, zone non répétable

SOUS-NOTICE DE DONNEES LOCALES ⁹			
	004		lien avec la notice principale
	200	\$p	pays
	200	\$m	nom de l'institution
	<i>200</i>	<i>\$s</i>	<i>Numéro RNBCD</i>
	200	\$a	Type d'institution
	200	\$b	département de l'institution
	200	\$f	cote
	200	\$x	ville
	<i>200</i>	<i>\$q</i>	<i>département géographique</i>
	<i>200</i>	<i>\$r</i>	<i>région</i>
	210	\$a	numéro d'inventaire
	310	\$a	Conditions de communication

⁹ En caractères italiques les zones qui n'étaient pas encore en fonction au mois de juillet 2003.

Annexe 2 : Caractères spéciaux

Opaline ne gère pas de police grecque : les lettres grecques entrant dans les cotes devront donc être transcrites en toutes lettres suivant la translittération suivante :

Minuscule	Majuscule	Translittération
α	A	alpha
β	B	bêta
γ	Γ	gamma
δ	Δ	delta
ε	E	epsilon
ζ	Z	zêta
η	H	hêta
θ	Θ	thêta
ι	I	iota
κ	K	kappa
λ	Λ	lambda
μ	M	mu
ν	N	nu
ξ	Ξ	xi
ο	O	omicron
π	Π	pi
ρ	P	rhô
σ	Σ	sigma
τ	T	tau
υ	Υ	upsilon
φ	Φ	phi
χ	X	khi
ψ	Ψ	psi
ω	Ω	oméga

De même, Opaline ignore les italiques. Il faudra donc, si nécessaire, les remplacer par des guillemets.

Les caractères spéciaux dont la liste suit sont pour leur part accessibles au moyen de codes numériques composés en maintenant la touche « ALT » enfoncée.

À = 0192	È = 0200	Ò = 0210	
Á = 0193	É = 0201	Ó = 0211	
Â = 0194	Ê = 0202	Ô = 0212	
Ä = 0196	Ë = 0203	Ö = 0214	
Æ = 0198			
æ = 0230			
Ç = 0199			
	Î = 0206	Û = 0217	
	Ï = 0207	Ü = 0218	
		Ù = 0219	° = 0186
		Û = 0220	
			μ = 0181

Annexe 3 : Abréviations courantes utilisées dans les notices bibliographiques et les sous-notices de données locales

Ces abréviations concernent principalement les zones 250 \$m (type de document), 280 (collation) ainsi que la zone de notes et la sous-notice de données locales (abréviations normalisées des établissements).

addition (s)	add.
allographe	allogr.
Annotation(s), annoté (es)	annot.
archives départementales	AD
archives municipales	AM
autographes (s)	autogr.
Bibliothèque littéraire Jacques Doucet	BLJD
bibliothèque municipale	BM
bibliographie(s)	bibliogr.
Bibliothèque nationale de France	BnF
Bibliothèque sainte-Geneviève	BSG
carte postale autographe	CPA
carte postale autographe signée	CPAS
carte de visite autographe	CA
carte de visite signée	CS
carte de visite autographe signée	CAS
catalogue	cat.
collaborateur/collaboration	collab.
collection(s)	coll.
compte rendu	c.r.
confer	cf
correction/corrigé (es)	corr.
couverture illustrée	couv. ill.
<i>curriculum vitae</i>	C.V.
dactylographie(s), dactylographié (s)	dactylogr.
départemental(s/aux)	dép.
directeur/directrice	dir.
documentation/documentaire/document(s)	doc.
édité/éditeur/éditions(s)	éd.
édition (s) originale (s)	éd. orig.
enveloppe	env.
et cetera	etc.
exemplaire/exemple(s)	ex.
fac-similé	fac-sim.
folio (s)	f. ou ff.
illustration(s)/illustré(es)	ill.
imprimés(s)	impr.
incomplet(s), incomplète(s)	inc.
lettre autographe	LA
lettre autographe signée	LAS
manuscrit(s)	ms ou mss
municipal	mun.
Nouvelle revue française	NRF
numéro	n°
original (es)	orig.
page (s)	p. ou pp.

photographie(s)	photogr.
premier(es)	1 ^{er}
pseudonyme	pseud.
recto	r ^o
<u>reproduction (s)</u>	<u>reprod.</u>
sans date	s.d.
sans lieu	s.l.
sans lieu ni date	s.l.n.d.
second (es)	2 ^e
tome	t.
traduction/traduit(es)	trad.
troisième(s)	3 ^e
typographique (s)	typogr.
variante(s)	var.
verso	v ^o
volume	vol.

Cette liste n'est pas exhaustive. Toute autre abréviation dont l'utilisation paraîtrait s'imposer est à signaler à l'administrateur de la base.

Annexe 4 : Codes de langue conformes à la norme ISO-639-2, extrait.

Allemand	ger
Alsacien	gem
Anglais	eng
Arabe	ara
Armoricain	bre
Auvergnat	oci
Basque	baq
Breton	bre
Catalan	cat
Cornouaillais	bre
Corse	cos
Créoles français	cpf
Espagnol	spa
Euskara	baq
Euskera	baq
Flamand	dut
Français	fre
Gascon	oci
Grec moderne	gre
Italien	ita
Languedocien	oci
Léonard	bre
Limousin	oci
Néerlandais	dut
Occitan	oci
Polonais	pol
Provençal	oci
Quercinol	oci
Rouergat	oci
Roumain	rum
Russe	rus
Trégorois	bre
Vannetais	bre
Wallon	roa
Yiddish	yid

<i>ara</i>	<i>Arabe</i>
<i>baq</i>	<i>Basque</i>
	<i>Euskara</i>
	<i>Euskera</i>
<i>bre</i>	<i>Armoricain</i>
	<i>Breton</i>
	<i>Cornouaillais</i>
	<i>Léonard</i>
	<i>Trégorois</i>
	<i>Vannetais</i>
<i>cat</i>	<i>Catalan</i>
<i>cos</i>	<i>Corse</i>
<i>cpf</i>	<i>Créoles français</i>
<i>dut</i>	<i>Flamand</i>
	<i>Néerlandais</i>
<i>eng</i>	<i>Anglais</i>
<i>fre</i>	<i>Français</i>
<i>gem</i>	<i>Alsacien</i>
<i>ger</i>	<i>Allemand</i>
<i>gre</i>	<i>Grec moderne</i>
<i>ita</i>	<i>Italien</i>
<i>oci</i>	<i>Auvergnat</i>
	<i>Gascon</i>
	<i>Languedocien</i>
	<i>Limousin</i>
	<i>Occitan</i>
	<i>Provençal</i>
	<i>Quercinol</i>
	<i>Rouergat</i>
<i>pol</i>	<i>Polonais</i>
<i>roa</i>	<i>Wallon</i>
<i>rum</i>	<i>Roumain</i>
<i>rus</i>	<i>Russe</i>
<i>spa</i>	<i>Espagnol</i>
<i>yid</i>	<i>Yiddish</i>

N.B.

- Les code « gem » et « roa » constituent des codes génériques pour coder les langues germaniques ou romanes non représentées par des codes spécifiques.

Annexe 5 : structure d'une notice de fonds.

- Les zones spécifiques aux notices de fonds sont indiquées en caractères gras.

Zone / sous-zone	Contenu
039 « Fonds »¹⁰	Zone non répétable
\$a	Nom du fonds, limité à ses éléments caractéristiques, afin de faciliter les recherches dans l'index (exemples : « Proust, Marcel » ; « Lyre du Poitou »). En cas d'homonymie, on précise entre parenthèses le nom de l'institution de conservation (exemple : « Jacob, Max (BM de Quimper »). Sous-zone indexée (index n° 41)
\$b	Subdivision Sous-zone indexée (index n° 42)
100 / 110 « Auteur »	Auteur auquel est consacré le fonds ou collecteur du fonds (personne physique ou collectivité)
243 « Titre forgé »	
\$a	Dénomination usuelle du fonds (exemples : « Fonds Marcel Proust » ; « Papiers Tartempion »)
261 « Date »	
\$d	Dates extrêmes ou indication du siècle
280 « Collation »	
\$a	Evaluation matérielle du fonds (en nombre de cartons ou en mètres linéaires)
300 « Note »	
\$a	1) Historique et statut du fonds : don, achat (avec les références de la vente ou du catalogue de libraire), dépôt
	2) Description sommaire du contenu du fonds
	3) Etat du fonds (non-classé, pré-classé, classé ; non inventorié, inventorié)
	4) Autres
309 « Bibliographie »	Zone répétable
\$a	Références bibliographiques
331 « Composition »	Zone répétable (on crée autant de zones 331 qu'il y a de parties de fonds)
\$a	Titre de partie (exemples : œuvres, correspondance, carnets, journal...)
\$l	Précisions
600 / 710	Auteur ou collectivité sujet
700 / 710 « Autre auteur »	Autre(s) auteur(s) (personne(s) physique(s) ou collectivités cités en notes (dont le donateur du fonds : code de fonction 4040)
748 « Autre titre »	
\$a	Autre intitulé, cité en note, sous lequel le fonds est connu

¹⁰ Entre guillemets le libellé de la zone tel qu'il apparaît (ou devrait apparaître, pour les zones nouvelles) à l'affichage public.

Notice de localisation ¹¹	
200 « Institution »	
\$p	Pays
\$m	Nom de l'institution
\$s	<i>N° RNBCD</i>
\$a	Type d'institution
\$b	Département de l'institution
\$f	Cotes
\$x	Ville
<i>\$q</i>	<i>Département géographique</i>
<i>\$r</i>	<i>Région</i>
210 « N° inventaire »	
\$a	Numéros d'inventaire, d'entrée (à défaut de cotes)
310 « Consultation »	
\$a	nom du responsable chargé de la communication ; restrictions de communication

¹¹ En caractères italiques les sous-zones nouvelles qui seront utilisées à partir du printemps prochain.